

Aide à la pratique sportive pour les enfants

La Ville a mis en place dès 2007 un dispositif d'aide à la pratique sportive destiné aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à Saint-Marcellin.

Comment obtenir cette aide ?

- Retirez le dossier d'inscription au service vie sportive de la mairie ou téléchargez-le en cliquant ci-dessous.
- Rapportez le dossier rempli et complété avec les justificatifs demandés au service vie sportive. Un coupon sport vous sera remis pour chaque enfant, spécifiant le montant de cette aide. Il est nominatif et utilisable uniquement au sein des associations sportives de Saint-Marcellin
- Sur présentation de ce coupon, l'association sportive choisie déduira le montant de l'aide du coût de l'adhésion pour l'enfant

Renseignements auprès du service vie sportive au [04 76 38 50 12](tel:0476385012)

À télécharger



[Fiche 9 – aide à la pratique sportive.docx](#)